

Benjamin Constant : une assertion aventurée

Autor(en): **Ritter, Eugène**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **25 (1917)**

Heft 9

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-20999>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

durast sinon ung an. Les bernois sortirent avecq quinze mille hommes.

Le mesme an, guerre ses mehut aussy entre ledict de Savoye et les Genevaysans et mesmes fust assez cruelle entre eulx et y mourut de bons hommes, et ce pays de a l'entour tout gaste, brusle et saccage. Dieu nous garde de semblable malheur ¹.

BENJAMIN CONSTANT.

UNE ASSERTION AVENTURÉE.

Dans une lettre ¹ datée du 16 floréal an VIII (6 mai 1800), Benjamin Constant disait à son oncle Samuel : « N'oubliez pas que nous sommes, vous, moi, et toute notre famille, bien et de tout temps, Genevois. »

Cette assertion se heurte au fait que les registres du Conseil de Genève ne mentionnent nulle part la réception à la bourgeoisie de cette ville d'un des ancêtres du célèbre publi-

¹ Dans l'une des pages blanches à la suite de la chronique, on lit les deux indications suivantes :

« Premièrement le 19 jour du mois de janvier 1645 estant arrivé aussi ung si grand vent qu'on ayes ouyt parller dès longtemps part se qu'ils avaient abastuz daigues de clocher tant a Payerne aultre lieu jusques abattre les toit des meyson tant pour avoir fait arrêter le Rhosne qu'il retournoit aux lai en dernier qu'on pasaz a pied sec du Rhosne vers Geneve a travers du Rhone : Dieu nous preserve de voir semblables acciden, ung s'il soit II.

» Plus le 7^e jour du mois de juillet 1645 nos estant tombé de la grelles dempuis le riau de Curtenau entre deux fois jusques aux riau de Champlafond vers le villages de Riez part lequel nous as tout gasté les vignes part laquel nous avons fait fort peut vin. Dieu nous veille part sa grace et misericorde de ne voire semblables tempestes, ung sit soit-II. »

² *Lettres de Benjamin Constant à sa famille*, publiées par Menos. Paris, 1888. Page 166.

ciste. On ne peut alléguer en sa faveur que ce qu'on appelle *des commencements de preuve par écrit*.

1. Quand Samuel de Constant, l'oncle de Benjamin, obtint, au beau prix de 10,500 florins, le droit de bourgeoisie à Genève (3 décembre 1757), le registre porte que c'était « *tant à titre de réhabilitation que de nouvelle réception* ».

2. Dans le contrat de mariage¹ de Marie Colladon avec Noble et Spectable David Constant, ministre du saint Évangile, et professeur en l'Église et Académie de Lausanne, — grand-père de Samuel, arrière-grand-père de Benjamin, — il est dit que le marié est bourgeois de cette cité [de Genève].

3. De même dans le contrat de mariage² de Marie Mollet avec un frère de David : Gabriel Constant, ministre du saint Évangile, à l'Isle au pays de Vaud, le marié est qualifié bourgeois de Genève, en même temps que citoyen de Lausanne.

4 et 5. Les minutes du notaire genevois Étienne de Monthoux contiennent deux actes³ dans chacun desquels Noble Augustin Constant, marchand, absent, — qui est la souche de toute la famille de Constant, — est qualifié bourgeois (de Genève, évidemment).

Ces documents établissent que dans la famille de Constant une tradition séculaire existait, d'après laquelle noble Augustin Constant, qui épousa le 14 novembre 1567, à Genève, Elisabeth Pellissari, et qui dans son contrat de

¹ Minutes du notaire genevois Esaïe Morel. XVIII, 559; en date du 7 mai 1685.

² Minutes du notaire genevois Gabriel Grosjean. XX, 1141; en date du 6 mars 1689.

³ IV, 604, en date du 5 septembre 1587; V, 422, en date du 16 juillet 1589.

mariage¹ du 5 février 1570, est simplement qualifié *habitant* [de Genève] aurait reçu le droit de bourgeoisie genevoise à une époque inconnue, entre 1570 et 1587.

Cette tradition avait trouvé bon accueil à Genève. M. de Candolle, dans ses *Mémoires*, raconte un entretien qu'il eut avec le Premier Consul, en un temps où Genève venait d'être réunie à la France. Bonaparte était mécontent de l'opposition que lui faisait Benjamin Constant, membre du Tribunal : « Je saurai le contenir, disait-il; j'ai le bras de la nation levé sur lui ! » Puis tout à coup, prenant un ton très radouci, il se mit à dire : « Mais, au reste, il est de Lausanne, il n'est pas Français. — M. de Candolle lui répliqua immédiatement : « Général, il est Français comme tous les Genevois le sont. Son père était bourgeois de Genève. »

M. de Candolle parlait d'un ton si décisif, que son redoutable interlocuteur n'osa pas le contredire. — Et pourtant le Premier Consul n'était-il pas dans le vrai ?

Eugène RITTER.

BIBLIOGRAPHIE

L'*Annuaire d'histoire suisse* (Jahrbuch für Schweizerische Geschichte) organe de la Société suisse d'Histoire contient plusieurs études remarquables. Les deux plus importantes sont dues, l'une à M. Edouard Bähler, l'autre à M. le professeur W. Fuchsli. La première est consacrée à *Jean-Jacques Bourgeois*, de Neuchâtel, et à l'expédition des Corps Francs qu'il dirigea en Savoie en septembre 1689, et qui finit si tragiquement par la condamnation à mort de son auteur. Dans la seconde, M. Fuchsli passe en revue tous les noms par lesquels on a désigné autrefois ce que nous appelons la Confédération Suisse : Eidgenossenschaft, Confederatio, Liga, Bund, Ligues, Helvetii, Helvetia, Corps helvétique, Schweiz, Suisse. Comme annexe une étude définitive de M. le prof. Gauchat sur les mots Huguenots et Eidgenossen.

² Minutes du notaire genevois Bienvenu. II, 64.